

# Maison de Justice et du Droit



# SES MISSIONS

La Maison de Justice et du Droit représente un atout majeur pour une justice plus proche et plus accessible face à la multiplication des conflits de la vie quotidienne.

Toute personne, quel que soit son âge, sa nationalité ou son niveau de vie, peut y obtenir rapidement des informations sur ses droits.

En liaison avec le Conseil Départemental de l'Accès au Droit (CDAD) et grâce à l'intervention de professionnels habilités, avocats, juristes ou associations agréées, la Maison de Justice et du Droit vous propose :

- > Un **accueil** et une écoute de qualité.
- > Des **permanences** d'information et d'orientation juridiques.
- > Des **consultations** juridiques par des avocats du barreau de l'Essonne.
- > Des **solutions** pour le règlement amiable des petits conflits d'ordre civil.

## > L'accès au droit

### • Avocats

Les avocats donnent des conseils juridiques dans des domaines aussi variés que le droit pénal, du travail, de la famille, des étrangers ou des mineurs. [Sur rendez-vous.](#)

- Droit du travail : tous les lundis de 9h à 11h.
- Droit généraliste : tous les lundis de 16h30 à 18h30 et les mercredis de 14h30 à 16h30.
- Droit des étrangers : les 1<sup>ers</sup> et 3<sup>es</sup> mercredis du mois de 9h30 à 11h30.
- Droit des mineurs et parentalité : les 1<sup>ers</sup> mercredis du mois de 14h30 à 16h30.

### • Centre d'information et de documentation sur les droits des femmes et des familles (CIDFF)

La juriste du CIDFF écoute, informe et oriente en droit de la famille, du travail, et en matière de violences conjugales et de tutelle. [Sur rendez-vous.](#)

- Droit de la famille : les lundis de 14h à 17h.
- Droit du travail : les 2<sup>es</sup> mercredis du mois de 9h à 11h30.

### • Droit au logement (ADIL 91)

- Les 2<sup>es</sup> et 4<sup>es</sup> lundis du mois. [Sur rendez-vous.](#)

### • Greffier

Un greffier est présent du lundi au vendredi pour écouter, informer et orienter le public sur l'ensemble des questions de procédure. [Sur rendez-vous.](#)

- Une permanence de traitement et dépôt des dossiers d'aide juridictionnelle est assurée tous les mercredis matin de 9h à 12h. [Sans rendez-vous.](#)

### • Juriste de la Maison de Justice et du Droit (MJD)

Le juriste, responsable de la MJD, écoute, informe et oriente dans tous les domaines du droit.

- De 10h à 12h et de 13h30 à 17h sauf le vendredi. [Sur rendez-vous.](#)
- Les 1<sup>ers</sup> et 3<sup>es</sup> vendredis du mois, une permanence téléphonique est proposée de 10h à 12h et de 13h30 à 15h.

## > Le règlement amiable des conflits

### • Conciliateur de Justice

Le conciliateur de justice intervient sur des litiges impliquant des particuliers pour des problèmes de voisinage, logement et consommation ; des commerçants ou des associations avant tout dépôt de plainte.

- Les 2<sup>es</sup> et 4<sup>es</sup> mardis du mois de 9h à 12h.
- Les 4<sup>es</sup> jeudis du mois de 13h30 à 16h30. [Sur rendez-vous.](#)

### • Délégué au défenseur des droits

Au sein de notre structure, le délégué territorial aura pour mission de défendre les droits et libertés dans le cadre des relations avec le service public, de lutter contre les discriminations prohibées par la loi et de promouvoir l'égalité. [Sur rendez-vous.](#)

- Les jeudis de 9h à 12h.
- Les 1<sup>ers</sup> et 3<sup>es</sup> lundis du mois de 9h à 12h.

### • Association Pour le Couple et l'Enfant en Essonne (APCE)

Le médiateur familial soutien et accompagne l'individu ou le couple dans la restauration des relations et de la communication. Il permet de renouer des relations familiales ou conjugales affectives vivantes ou de préparer une séparation.

- Les 2<sup>es</sup> et 4<sup>es</sup> mercredis du mois de 9h à 12h. [Sur rendez-vous](#) auprès de l'APCE, au 01 69 81 93 35.

### • Association Ulissienne de Médiation

Les médiateurs favorisent la résolution amiable des litiges entre particuliers par la voie du dialogue et de la négociation (conflits de voisinage, dégradations, conflits familiaux, consommation...)

- Les lundis et jeudis de 18h à 19h30. [Sans rendez-vous.](#)

## > L'aide aux victimes

### • Mediavipp 91, association départementale d'aide aux victimes

L'association accueille et accompagne les victimes d'infractions pénales (coups et accidents de la route, agressions sexuelles, blessures, vols, escroqueries...)

- Les 1<sup>ers</sup> et 3<sup>es</sup> jeudis du mois de 14h à 17h. [Sur rendez-vous.](#)

## > La Justice de Proximité

La MJD est aussi un lieu de justice plus proche, plus accessible et plus rapide, donnant une réponse adaptée à certaines formes de délinquance urbaine. À ce titre, elle accueille aussi les permanences du délégué du procureur de la République pour les rappels à la loi et de l'association APASO pour la réparation pénale.

## > Notaire

- Le premier jeudi du mois de 9h à 11h30. [Sur rendez-vous.](#)

# L'ÉQUIPE DE LA MAISON DE JUSTICE ET DU DROIT DES ULIS

L'équipe est à votre disposition du lundi au vendredi pour répondre à toutes vos questions. N'hésitez pas à la contacter ou à venir la rencontrer à la MJD située :

**Groupe scolaire des Bergères**  
**Rue des Bergères, 91940 Les Ulis**  
**Tél : 01 64 86 14 05 / Fax : 01 60 92 02 28**  
**Mail : mjd@caps.fr**

## HORAIRES D'OUVERTURE

Lundi : 9h à 12h / 13h30 à 18h30  
Mardi : 9h à 12h / 13h30 à 17h30  
Mercredi : 9h à 12h / 13h30 à 17h30  
Jeudi : 9h à 12h / 13h30 à 17h30  
Vendredi : fermeture au public  
Un accueil téléphonique  
est assuré de 9h à 12h  
et de 13h30 à 16h15.



La Maison de Justice et du Droit est ouverte toute l'année, vacances scolaires comprises sauf le mois d'août.

## ADRESSES UTILES

### Tribunal de Grande Instance

Palais de Justice / 9 rue des Mazières / 91012 Évry Cedex / 01 60 76 78 00

### Tribunal d'Instance

Place de la Victoire / 91120 Palaiseau / 01 60 14 00 80

### Conseil de Prud'hommes

20 avenue du Maréchal Leclerc / 91120 Longjumeau / 01 64 48 80 40

### Maison de l'Avocat

13 rue des Mazières / 91000 Évry / 01 60 77 00 28